

On a dit cet après-midi que, du moins pour ce qui est du taux désaisonnalisé, le chômage avait atteint un chiffre record pour le mois d'août. Je ne sais pas si c'est vrai; je le suppose, mais je ne m'en suis pas assuré. Tout ce que je sais, c'est que nous avons la main-d'œuvre la plus nombreuse que nous ayons jamais eue, et qu'en août, plus de gens avaient des emplois au Canada que jamais auparavant.

Des voix: Bravo!

M. Mahoney: Quelques chiffres, pris au hasard, pour la population active, illustrent la tendance. En septembre 1969, il y avait 7,756,000 Canadiens qui travaillaient. En septembre 1970, il y en avait 7,898,000. En mars 1971, nous avons dépassé les huit millions, avec 8,018,000 travailleurs, et en août de cette année, le mois dernier, nous en comptons 8,517,000. Autrement dit, pour l'année qui va de septembre 1969 à septembre 1970, l'accroissement de la population active au Canada a été un peu inférieur à 150,000.

M. Bell: Mais la population s'est elle aussi accrue.

M. Mahoney: De mars à août de cette année, la population active s'est accrue d'à peine moins d'un demi-million de personnes. Durant l'année civile en cours, de janvier à août, la population active a augmenté de 643,000, dépassant 9 millions de personnes—9,160,000 précisément. En ce qui concerne l'emploi, le nombre des Canadiens au travail a augmenté de 724,000 pour atteindre le chiffre de 8,517,000 que j'ai cité tout à l'heure. En même temps, le nombre des chômeurs a diminué de 83,000, retombant à 455,000.

• (3.20 p.m.)

Il est clair, monsieur l'Orateur, que l'économie canadienne s'est intensifiée en 1971 à un taux croissant jusqu'au mois d'août. Le très fort contingent d'adolescents qui s'ajoutent chaque année à la population active constitue un gros problème. Ils se présentent dans le cadre d'effectifs de travail de plus en plus productifs. L'emploi augmente, augmente considérablement, mais pas assez pour absorber ce groupe d'âge en particulier et comme l'a dit le premier ministre (M. Trudeau) il y a quelques minutes, le problème se pose de savoir pourquoi les membres de ce groupe, s'ajoutant à tous ceux qu'amène cette marée de jeunes, restent au travail, pourquoi ils ne retournent pas à l'école ou à l'université. Le problème est très grave et réel. Personne ne le niera. De fait, par rapport à l'ensemble, c'est le problème n° 1. Pour ce qui est des autres secteurs du marché du travail, des autres groupes d'âge, et en particulier des chefs de famille, la situation de l'emploi n'est pas vraiment aussi sombre que la vue d'ensemble le laisse supposer, compte tenu de la situation exceptionnelle des jeunes âgés de 14 à 19 ans.

Je répète que rien dans mes paroles ne constitue une prévision de ce que pourraient entraîner les récentes mesures américaines, parce que, à la mi-août, il n'en était pas question. Pour le moment, je suppose qu'il faut se contenter de dire que l'avenir est incertain.

Pour ce qui est du bill à l'étude, monsieur l'Orateur, c'est avec beaucoup d'amusement que j'ai entendu les députés d'en face me prier de prendre part au débat. Ce n'est pas par ingratitude que je n'ai pas répondu plus tôt à ces bienveillantes invitations. Je sais gré au député de Gander-Twillingate (M. Lundrigan) de ses bonnes paroles et, avec l'autorisation du Barreau, je ne manquerai pas de me servir de sa généreuse attestation de ma compétence dans le domaine fiscal lorsque je reprendrai la pratique

de ma profession. Je regrette que le député d'Edmonton-Est (M. Skoreyko) ait été incapable, lors de sa visite brève et inusitée, de se rendre à la Chambre des communes, car je pourrais maintenant le remercier personnellement de son invitation. Je dois ajouter que j'ai trouvé les discours des deux députés un agréable changement à la suite de la consignation monotone au compte rendu des exposés professionnels du bureau de recherche du parti conservateur.

Je crois savoir que durant l'été, cet organisme a réussi à rédiger une vingtaine de discours sur le budget et le bill C-259 qui ont été mis en circulation parmi ses employeurs avec le conseil suivant: si vous en trouvez un qui vous plaît, il est vôtre. Évidemment, plusieurs honorables vis-à-vis en ont trouvés à leur goût. C'est un emploi intéressant des deniers publics versés à l'opposition officielle à des fins de recherche. Il est regrettable, du point de vue esthétique au moins, que ces discours se ressemblent au point de pouvoir être facilement identifiés.

Il se peut, monsieur l'Orateur, que vous et moi soyons les seuls qui suivent vraiment ces discours. Ne sommes-nous pas, situation peu enviable, payés pour le faire? Certes, si les media écoutent, ils n'en laissent rien paraître. Mais, par bienveillance, je devrais dire aux députés de l'opposition officielle, qui emploient ces modèles vieux-jeu, qu'ils ne trompent ni n'impressionnent qui les écoute.

Pour ce qui est du NPD, rien n'a changé au cours de l'été. Ils persistent encore à dire que le bill C-259 ne constitue pas une réforme fiscale. C'est un jugement que ni le gouvernement ni la vaste majorité des Canadiens ne partagent. Je suppose que le corollaire d'une demi-vérité c'est un demi-mensonge, mais comme celui-ci serait au moins à demi-antiparlementaire, je m'en tiendrai à une demi-vérité. Le NPD persiste dans ses demi-vérités sur le nouveau crédit d'impôt sur les dividendes et l'abolition des impôts fédéraux sur les biens transmis par décès et sur les dons.

Les députés néo-démocrates dissocient complètement les impôts sur les dons et sur les biens transmis par décès de l'impôt sur les gains en capital. A toutes fins pratiques, l'impôt sur les gains en capital est retenu à la base et, bien entendu, l'impôt sur les dons est le complément logique de l'impôt sur les biens transmis par décès. Aucun Canadien qui a souci d'équité ne pourrait accepter qu'un régime fiscal axé sur l'équité et la croissance économique soutienne et visant à satisfaire des nécessités sociales modernes puisse comprendre le double fléau d'un impôt successoral et d'un impôt sur les gains en capital. Je laisserai à d'autres le soin de juger si le NPD n'est pas équitable ou honnête à ce sujet, ou peut-être ni l'un ni l'autre, mais il est indubitable, pour être très charitable, que les députés néo-démocrates disent délibérément une demi-vérité lorsqu'ils dissocient l'instauration d'un impôt sur les gains en capital de l'abolition de l'impôt sur les biens transmis par décès.

L'autre demi-vérité est encore plus flagrante. Au sujet du crédit d'impôt, ils parlent de l'augmentation de 20 à 33 1/3 p. 100 tout en évitant religieusement de mentionner que le crédit d'impôt actuel de 20 p. 100 sur les dividendes est exempt d'impôts tandis que le nouveau crédit d'impôt de 33 1/3 p. 100 est imposable. Naturellement, le crédit actuel exempt d'impôts favorise les personnes à revenus élevés, tandis que le nouveau régime sera en réalité plus conforme à la situation financière des bénéficiaires. A présumer que les provinces calquent leur régime fiscal sur le régime fédéral, le nouveau crédit comportera réellement les mêmes avantages que l'ancien pour le contribuable qui a un taux d'impôt marginal de 40 p. 100—dans la